

☎ 05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

[www.snufefsu.fr](http://www.snufefsu.fr)

[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression  
N'hésitez pas à nous solliciter, le SNU posera vos questions et réclamations

### Statut Public

**Rattachement provisoire** : Les agent-es publics ont découvert dans SIRHUS leur « rattachement provisoire » sur le métier de Conseiller-e Emploi accompagnement/suivi. Le SNU rappelle à la Direction que la classification et son référentiel métiers ne s'appliquent pas aux statuts publics, que leur métier est conseiller-e emploi. Le SNU a demandé à la Direction sur quel texte elle se base pour ce rattachement : aucune réponse !! **Nous contestons ce rattachement.**

**Jour de carence** : la Direction prélève ce jour depuis avril. La retenue est effectuée au 1<sup>er</sup> jour de l'arrêt, même lorsque celui-ci tombe un jour non travaillé (we, férié). Le SNU a demandé le texte de référence sur lequel s'est appuyée la Direction pour sa réponse : pas de texte, c'est une règle nationale.

**Le SNU dénonce, au-delà du jour de carence, l'application d'une règle partielle et inéquitable !**

Le SNU demande à nouveau à Pôle Emploi la prise en charge de ce jour de carence.

### GPF

A été évoqué de nouveau les dérives liées aux convocations GPF, rappel : ce sont les conseiller-eres qui ont la main sur leur propre portefeuille. Nous avons alerté la direction que force est de constater que se multiplie la réception des demandeurs des autres portefeuilles pour **faire face aux absences non remplacées. Le mode dégradé se multiplie et tend à devenir la norme**, ce qui est inquiétant dans un contexte où on nous parle de plafond d'emploi et de baisse des effectifs.

**Détection des potentiels** : Il faudra obligatoirement « en être » pour pouvoir effectuer une mission de Dape, REA ou Référent Métiers . Sinon, c'est plan d'action ....

**Tickets restaurants** : Aucune information n'avait été faite sur la régularisation du mois d'avril ayant pour effet aucun ticket resto pour ce mois. Désormais, il y aura une communication .

### Droit de grève

**Calcul des heures de grève** : des agent-es ayant fait grève 2 fois sur un même mois (1h le premier jour et 1 journée entière le second) se sont vu-es retirées 8h. Pourquoi ? **En paie, une journée est décomptée 7h (7h30 sur HQ). Donc 1h + 7h = 8H.**

**Comptage temps de grève** : un-e agent-e ayant travaillé une matinée et déclaré être en grève de 14h à 16h s'est vu-e ponctionnée 3h45. Pourquoi ? Réponse de la Direction : **Si l'agent-e est absent-e à la demi-journée, même en ayant déclaré 2h de grève dans HQ, il/elle sera ponctionné-e de 3h45. Car il n'y a pas 4 pointages dans la journée !!** Par contre si l'agent-e a pointé 2 fois par demie journée avant ou après ses heures de grève, elles seront décomptées telles que posées dans HQ. Exemple : Pointages 8h-12h45  
Pointages 13h30-14H  
Grève 2h

La direction nous dit qu'ainsi seules 2H seront décomptées.

**Nous contestons cette pratique car elle va à l'encontre de la réglementation du droit du travail qui doit s'appliquer comme telle :**

La diminution de la rémunération doit être exactement proportionnelle à la durée de la grève.



### CDD

**RH** : nous demandons à la Direction une meilleure information auprès des CDD quant à leurs droits à la mutuelle et aux ASC. Pourquoi ne pas diffuser un livret d'accueil à chaque salarié-e en CDD ?

**La Direction répond** : pas de livret, les infos RH sont du ressort des ELD et les infos ASC du CE.

**Si vous êtes en CDD et recherchez des infos sur vos droits, n'hésitez pas à revenir vers le SNU !!**

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

[www.snutefifsu.fr](http://www.snutefifsu.fr)

[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

## MAP et ESI

Certains sites de la DT Est expérimentant MAP ont fait remonter des disfonctionnements (mauvais fonctionnement des interfaces, les éléments de synthèse ou le passé pro des DE sont peu visibles...) et un accompagnement « léger » à l'outil. Du coup le déploiement de MAP est reporté. Pour autant, les agents dénoncent des temps d'entretien plus long, notamment en ESI pour lesquels l'utilisation de cet outil et le respect des 40 mn ne sont plus gage de qualité des entretiens.

**Le SNU a donc demandé le passage à 4 ESI par demi-journée avec MAP.**

Afin de permettre à chaque agent de rendre un service de qualité à chaque usager.

La Direction répond : les temps d'entretien ont peu évolué et la moyenne des ESI de cette DT est de 3 par demi-journée. Donc refus de passer à 4 ESI !

**Le SNU a demandé une analyse fine entre les sites de cette DT utilisant MAP et les autres. Afin de comparer les différents entretiens en termes de temps et de contenus. L'objectif étant de comprendre les impacts sur la quantité et la qualité du travail.**

Pas de réponse de la Direction qui se retranche derrière sa moyenne...



Vu sur Akenini.com

## Psychologues du travail

Le 1<sup>er</sup> février 2018, le SNU a sollicité M. le Directeur Régional au sujet de l'équipement en tests des psychologues d'Occitanie. Ce dernier répondait au SNU qu'il allait proposer une dotation 2018. Le SNU a donc interrogé en séance sur cette dotation : un budget régional de 5000€ est consacré à l'achat de tests selon les demandes et les territoires. La DDO est en charge de cette répartition, en lien direct avec les psychologues et leurs souhaits.

**Le SNU se félicite de cette décision, pour ces agent-es en demande, pour le service à rendre aux usagers**

Par contre, le SNU regrette que cette décision et son budget ne soient pas nationaux.

## RH

**CRE :** nous alertons la Direction sur les craintes des agent-es du réseau quant à l'augmentation des effectifs de l'équipe CRE. Car dans un contexte de « plafond d'emploi », les agent-es imaginent déjà les impacts sur leurs portefeuilles du départ de 40 conseiller-es vers ce service s'ils/elles ne sont pas remplacé-es. **Le SNU demande que cette montée en charge du CRE ne se fasse pas au détriment de la santé des agent-es et de l'accompagnement des DE !**



Le SNU alerte la Direction sur **la taille des portefeuilles « renforcé »** de la région, qui dépassent les 100 voire 150 DE sur de très nombreux sites !!!

De façon générale, les tailles des portefeuilles explosent, quelle que soit la modalité.

**Le SNU demande une analyse régionale sur la taille des portefeuilles, en lien avec le renforcement du CRE, du CEP, la baisse annoncée des effectifs...**

**Services civiques :** Le SNU avait demandé à la DG d'étudier la possibilité de la mise en œuvre d'une protection fonctionnelle pour ces collègues dont la mission est le plus souvent d'être auprès des publics en ZLA.

**Pour rappel, la zone d'accueil est celle qui voit le plus de remontées LISA des agent-es.**

La Direction répond que juridiquement créer un tel système semble impossible.

**Pour autant, le SNU continuera à demander un traitement équitable pour ces collègues « en première ligne » !!**

**Depuis trop longtemps la direction répond de manière trop incomplète, imprécise à nos réclamations. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation !**